

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Orange RDC SA, société de droit de la République Démocratique du Congo, ayant son siège social au 372 Avenue Colonel Mondjiba, Commune de Ngaliema, Kinshasa, République Démocratique du Congo

- Organise du 23/11/2021 au 07/01/2022 (inclus), un Jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : **#CongoYangu** (ci-après dénommé « leJeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu est organisé sous forme de jeu challenge.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent Jeu sont destinées à Orange RDC et non à un tiers, notamment Facebook, Google, Twitter, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet ainsi que d'un numéro Orange valide, et résidant en **République Démocratique du Congo**, à l'exception des personnels d'Orange RDC et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est un jeu de type Voting sur Instagram et Facebook via l'hashtag **#CongoYangu** et internet via l'url : <https://concours-orangecd.com/> aux dates indiquées dans l'article 1.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du Jeu.

Le Jeu étant accessible notamment sur les plateformes Instagram et Facebook, en aucun cas ces plateformes ne seront tenues responsables en cas de litige lié au Jeu. Instagram et Facebook ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à Orange RDC conformément à l'article 11 du présent règlement.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le vote s'effectuera en deux (2) phases ;

Les trois (3) gagnants seront ceux ayant eu un maximum de likes (j'aime) sur leurs photos. Via le portail <https://concours-orangecd.com/>

Et la deuxième phase se fera sur Facebook et Instagram pour retenir les trois (3) meilleurs qui défondront leurs images

Notons cependant que le filtre sera effectué par le jury seul.

Chaque gagnant sera contacté directement par mail ou par téléphone, par la Société dans un délai de 15 jours après la fin du jeu afin d'obtenir son adresse postale pour lui envoyer ou communiquer son gain.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Jeu est doté du (des) lot(s) suivant(s), attribué(s) chronologiquement au(x) participant(s) valide(s) tiré(s) au sort et déclaré(s) gagnant(s). Chaque gagnant remporte plusieurs lots parmi la liste des lots suivants :

- **Orange brand ambassador**
- **1 Samsung S20+ 128 GB**
- **12 mois de connexion**
- **Une Home Box**
- **1 carte visa**

Orange RDC se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Orange RDC ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

Orange garantit le vide cache des appareils sur un délai de trois (3) mois

En cas de force majeure, Orange RDC se réserve le droit d'annuler le(s) lot(s) gagné(s) sans contrepartie.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

La participation au concours #CongoYangu se déroule en 3 phases :

Phase 1: Inscription au concours #CongoYangu

La première phase consiste à vous inscrire avant le 10 décembre 2021 sur le site du concours. Pour participer au concours #CongoYangu Orange RDC, vous devez vous créer un compte personnel. Vous aurez en effet à renseigner votre nom et vos prénoms, et ajouter une description de vous. Une fois votre compte créé et validé, vous pouvez charger vos photos en fonction du thème de votre choix.

Phase 2: Vote du public

Après vérification de l'authenticité de vos clichés. La seconde phase est celle du vote du public. Elle sera lancée sur la plateforme du concours. Il s'agira pour le public de sélectionner les meilleures photos. Ils votent en mettant des « cœurs » sur les photos jusqu'au 20 décembre 2021.

Phase 3: Pitch des meilleurs candidats et vote final

A l'issue de la 2ème étape, les 3 candidats ayant eu le plus de « cœurs » seront invités à présenter leurs photos dans un format vidéo. Cette vidéo devra durer au maximum 2 minutes. De plus, elles seront partagées sur le compte Instagram d'Orange avec #CongoYangu. A cette dernière étape, les internautes sont invités à voter les 3 finalistes. Ce vote, se fera sur le compte Instagram d'orange RDC du 23 au 30 décembre 2021.

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, photos compromettantes, photos présent sur Internet, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS

Orange RDC ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

ARTICLE 8 – UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS

Vos données personnelles sont traitées par Orange RDC, agissant en qualité de destinataire et responsable de traitement, conformément à la réglementation congolaise applicable en matière de protection des données.

En remplissant le formulaire et en envoyant les documents requis pour assurer votre participation à notre jeu, vous consentez à ce que nous traitions et collections vos données personnelles. Les données personnelles recueillies sont obligatoires. Si vous ne fournissez pas les données requises, vous ne pourrez pas participer au jeu.

Elles sont exclusivement destinées à Orange RDC aux seules fins de la prise en compte de votre participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vos données pourront aussi être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve de votre accord.

Vos données personnelles sont transférées à nos services marketing et communication, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels Orange RDC ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu.

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrive à terme ou seront conservées pour une durée maximum de 3 ans si vous avez accepté l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, de suppression et à la portabilité de vos données, de limitation et d'opposition au traitement de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête au service client d'orange via les canaux digitaux : Facebook, Twitter, Instagram ou le site web <https://www.orange.cd>

ARTICLE 9 - RESPONSABILITES

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Orange RDC décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Orange RDC fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. Orange RDC pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. Orange RDC ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

Orange RDC ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte.

ARTICLE 10 – DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Le participant informe Orange RDC que toute image qu'il utilisera dans le cadre du jeu présent est sa propriété exclusive. Toute image reproduite ou utilisée sans l'autorisation écrite de son auteur sera disqualifiée. Orange RDC n'a aucune propriété sur les images chargées sur la plateforme du jeu. Par ailleurs, toute image utilisée pour concourir dans le cadre de ce jeu sera soumise à une vérification afin de valider son authenticité.

ARTICLE 11 – DONNÉES PERSONNELLES

Orange RDC et son agence conseil digitale RDC mettent en œuvre des traitements informatiques ayant pour finalité la gestion du Jeu. Orange RDC est responsable du traitement des données personnelles pouvant être collectées.

Les données personnelles collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Si le participant en a fait le choix en cochant la case correspondante à l'issue du questionnaire, son adresse email sera utilisée pour lui envoyer la newsletter. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du Jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du Jeu et de participer à ce dernier.

ARTICLE 12 – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par Orange RDC.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc....) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire Congolais et notamment des dispositions applicables aux Jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé dans un délai de 30 jours maximum après la date de fin du Jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de Orange RDC ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de Orange RDC.

Les participants sont soumis à la réglementation Congolaise applicable aux Jeux et jeu. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de Orange RDC, sauf dispositions d'ordre public contraires.